© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Lever interdiction

Par Mika20 Postée le 18/04/2026 13:45

> Bonjour cela fait 2 ans que je suis interdit j’aimerais lever mon interdiction cela est il possible ?

Mise en ligne le 22/04/2026

Bonjour,

Il n'est possible de lever une Interdiction Volontaire de Jeux qu'au bout de 3 ans. Cela se passe directement auprès de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ).

Nous ne savons pas ce qui vous a motivé votre envie de lever l'interdiction. Nous attirons votre attention sur les risques liés à la reprise du jeu (jeu compulsif, perte de contrôle, dettes...). Peut-être avez vous entrepris un accompagnement pour apprendre à gérer ses habitudes avec le jeu et comprendre ses mécanismes. Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à le faire afin de limiter les risques liés à la reprise du jeu, au moment où vous pourrez et déciderez de le faire.

N'hésitez pas à nous contacter directement par téléphone ou chat pour une écoute, un soutien et des conseils. Nous sommes joignables de 8h à 2h, 7j/7j au 09 74 75 13 13. L’appel est anonyme et non surtaxé.

Nous répondons aussi par tchat de 14h à minuit en semaine et de 14h à 20h le week-end et les jours fériés.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Interdiction Volontaire de Jeux: comment ça marche ?
- L'aide spécialisée